



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 7 MAI 2018, à 19 h, au Centre des loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

MARGE AVANT DÉROGATOIRE
LOT # 5 300 119
31 CHEMIN DU FLEUVE (D16-099)

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME D'IMPLANTATION :


- GRILLE DE SPÉCIFICATION 11.1 : MARGE DE REcul AVANT MINIMUM DE 7 MÈTRES

La forme et la profondeur du lot, ainsi que la présence d'une bande de protection riveraine de 10 m empêche l'implantation d'une résidence respectant la marge de recul avant. La dérogation demande une marge minimale de 4,57 mètres au lieu des 7 mètres prescrits.

LE PROJET SERA AUSSI SOUMIS AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.


DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 20^e jour d'avril deux mille dix-huit.


.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, Isabelle Mercier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre neuf heures et onze heures de l'avant-midi, le vingtième jour d'avril 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingtième jour d'avril deux mille dix-huit.


.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier



2018/04/20